

TE38

COMITE SYNDICAL du 11 décembre 2023

DÉLIBERATION N° 2023-144

Comptes rendus d'activité du concessionnaire GreenAlp pour l'année 2022

Le lundi 11 décembre 2023, à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Côte Saint André, sous la présidence de Monsieur Bertrand LACHAT, en présence de :

- 107 délégués représentant les communes adhérentes au Collège 1 représentant 107 voix
Avaient donné pouvoir 9 délégués de communes représentant 9 voix
- 1 délégué de la Métropole représentant 1 voix
Avaient donné pouvoir 0 délégué de la Métropole représentant 0 voix
- 0 délégué des communes adhérentes au Collège 2 représentant 0 voix
Avaient donné pouvoir 0 délégué de communes représentant 0 voix
- 2 délégués des communes adhérentes au Collège 3 représentant 2 voix
Avaient donné pouvoir 0 délégué de communes représentant 0 voix

Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 9 octobre 2023 ;

En application de l'article L3131-5 du code de la commande publique, le comité syndical de TE38 doit prendre acte des comptes rendus annuels du concessionnaire de la distribution de gaz combustible et de la fourniture de gaz propane GreenAlp.

TE38 informe les membres du comité syndical que le concessionnaire GreenAlp a remis les six rapports d'activité sous format papier le 30 mai permettant à l'autorité concédante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Les comptes rendus d'activité du concessionnaire sont disponibles sur le site de TE38 : [Comptes-rendus d'activités des concessionnaires - Territoire d'énergie Isère \(te38.fr\)](#). Ils ont fait l'objet d'une présentation devant les membres du bureau le 9 octobre 2023.

Ces documents sont encadrés par l'article 40 du cahier des charges du contrat des concessions. Ils comprennent un inventaire physique et financier des ouvrages, un rapport sur la qualité de service, des informations sur les activités de développement du réseau de distribution et les données comptables.

Il est à noter que les analyses sur le contenu du compte-rendu annuel d'activité et les améliorations souhaitées seront intégrées au rapport de contrôle 2022 qui sera publié au 1^{er} semestre 2024.

Il est constaté l'absence de construction de réseau de premier établissement sur les 8 communes : CHARNECLES, ROMAGNIEU, SAINT CASSIEN, SAINT DIDIER DE LA TOUR, SAINT HILAIRE DU ROSIER, SAINT-LATTIER, SAINT SORLIN DE MORESTEL, SEREZIN DE LA TOUR.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité : 107 voix Pour (Collège 1 hors Métropole)

DÉCIDENT

- De prendre acte de la fourniture des comptes rendus annuels d'activité de GreenAlp.



Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LCHAT



Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)